

# La propreté publique : agissons ensemble !

## La propreté : point de départ d'un cadre de vie agréable

Nous voulons tous vivre dans une ville propre. Mais du vœu à la réalité, il y a souvent du chemin à parcourir, même si la majorité des habitants a de la bonne volonté.

Oui mais voilà, les mauvaises habitudes ont la vie dure ! Et bien que minoritaires, elles suffisent souvent à saboter le travail permanent des agents municipaux, des services communautaires et des Vaigeois bienveillants.

Les dépôts sauvages de déchets abandonnés par les particuliers sont réglementés par l'article L541-3 du code de l'environnement.



## ATTENTION

Il existe plusieurs sanctions possibles allant de l'élimination d'office aux frais du responsable, mais aussi de la consignation jusqu'à la procédure pénale.

Des déchetteries existent, pensez-y !!! Enfin, si vous souhaitez vous débarrasser de meubles en état d'usage ou d'appareils électroménagers en état de marche, vous pouvez aussi vous adresser à Emmaüs : vous faites un geste solidaire et vos objets connaîtront une seconde vie!

Il est du devoir de chacun d'appliquer des règles simples, de bon sens, pour que l'espace public reste agréable pour tout le monde

**Vivre dans une ville propre, c'est facile si chacun y met du sien !**